

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1^{er} février 2013 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon

NOR : AFSZ1330040A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;
Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3 ;
Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 11 juin 2012,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'article 1^{er} de l'arrêté du 25 juin 2010 susvisé (membres nommés au titre du a du 4^o de l'article D. 1432-15-I, représentants d'associations de patients), au lieu de : « M. Frédéric BINOUS », lire : « M. Frédéric BINOUST ».

Article 2

Au titre du a du 4^o de l'article D. 1432-15-I (représentants d'associations de patients), la nomination de M. Frédéric BINOUST est abrogée.

Article 3

Participent au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon, avec voix consultative, en qualité de représentants du personnel, désignés par le comité d'agence :
M. Olivier BADOUIN, suppléant de M. Olivier GUILLEBERT.
Mme Carole MORLAN-SALESSE, suppléant de M. Guillaume KLEIN.

Article 4

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 1^{er} février 2013.

MARISOL TOURAINE